



## Déclaration de l'UCP – Syndicat des Techniciens de Paris à la CAP n°37 des Techniciens Supérieurs du 20 novembre 2019

Madame la Présidente,

**Le Syndicat des Techniciens de Paris (STP-UCP) n'accepte pas les conditions de passage au nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP\*) votées au dernier Conseil de Paris (délibération 2019 DRH 61). Ce changement, effectué dans la précipitation, s'est réalisé sans aucune concertation avec les représentants du personnel ici présents et marque de fait une régression sociale pour le corps des Techniciens Supérieurs de la Ville de Paris.**

Notre homologation avec le corps d'État de référence au Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES) depuis 1977 a été tout simplement supprimée et remplacée par le corps des Contrôleurs des Services Techniques du Ministère de l'Intérieur. Sur le principe **l'UCP ne s'y oppose pas à la seule et unique condition que les Techniciens Supérieurs des Administrations Parisiennes bénéficient des mêmes règles de gestion que ceux des contrôleurs du Ministère de l'Intérieur**. Or la délibération qui a été votée ne correspond pas du tout à cela. **Les barèmes retenus pour l'IFSE\* et le CIA\* sont ceux des services de province, inférieurs de plus de 10 % à ceux de l'Île de France**. Quand ces chiffres nous ont été présentés mi-octobre, nous pensions à une erreur de la part des services de la DRH. Or ce n'était pas le cas ; **pour l'administration parisienne, Paris n'est pas localisée en Île de France !!!** Pourquoi ce qui a été possible pour les Secrétaires Administratifs (SA) et les Personnels de Maîtrise (PM), dont les montants retenus sont bien ceux d'Île de France, n'est pas possible pour le corps des TS ???

De plus les primes minimales par grade annoncées par la DRH mais non reprises dans la délibération sont inférieures de 20 % par rapports aux primes actuelles, ce qui peut représenter **jusqu'à 1500€ de moins par an dans certains cas**, surtout pour des agents recrutés au 2ème grade, à BAC+2. Le corps des TS connaît déjà de grosses difficultés de recrutement depuis plusieurs années et cette baisse des primes accentuera encore plus ce phénomène.

**Enfin le problème des Rémunérations Accessoires des Personnels Techniques versées avec une année de retard pour la majorité des agents n'a pas été réglé à ce jour**. C'était un préalable obligatoire avant le passage au RIFSEEP dont la philosophie est un paiement de l'ensemble des primes à l'année N. Or la DRH a fermé la porte à toute discussion sur ce sujet, ce que l'UCP ne peut accepter. De plus cette prime ne sera plus versée avec 6 mois de retard mais avec 12 dorénavant.

**Cette absence de dialogue social et surtout cette discrimination envers le corps des Techniciens Supérieurs nous amènent Madame la Présidente à vous demander de corriger ces injustices rapidement. L'UCP n'acceptera pas que cette situation perdure dans le temps et vous informe qu'une réflexion commune avec les Ingénieurs Architectes des Administrations Parisiennes (IAAP), dans la même situation que les TS, est en cours afin de corriger cette injustice criante envers les personnels techniques de la Ville de Paris.**

Les représentants UCP de la CAP n°37 des Techniciens Supérieurs des Administrations Parisiennes

\*RIFSEEP : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

\*IFSE : Indemnité de Fonctions, de Sujétions et de l'Expertise - \*CIA : Complément Indemnitaire Annuel